# Dossier de demande d’aide à destination des cirques avec animaux, des parcs zoologiques, des aquariums et des refuges

L’aide financière instituée par la loi du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 bénéficie aux établissements de présentation au public d’animaux d’espèces sauvages et/ou domestiques, fixes ou itinérants, situés sur le territoire français, dont le statut est réglementé soit par l’arrêté du 18 mars 2011 soit par l’arrêté du 25 mars 2004, ci-après désignés par le mot « établissement », remplissant les conditions suivantes :

1° Ils ont débuté leur activité avant le 1er février 2020 ;

2° Ils ne sont pas en procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire au 31 décembre 2019 ;

3° L’entrée du public dans l’établissement est payante sauf pour les refuges.

Les établissements remplissant les conditions ci-dessus et souhaitant déposer une demande d’aide doivent remplir ce dossier et joindre les pièces justificatives demandées.

**Pièces justificatives à joindre au présent dossier rempli et signé ci-dessous (page suivante) :**

* Coordonnées bancaires de l’établissement (IBAN) ;
* Certificat de capacité pour les espèces concernées si réglementairement nécessaire ;
* Autorisation préfectorale d’ouverture si réglementairement nécessaire ;
* Preuve de l’enregistrement des animaux quand cela est obligatoire dans le fichier i-fap (droits enregistrés ou bon de commande i-fap) ;

**Le dossier dûment complété et signé avec les pièces justificatives est à envoyer par voie postale ou par courriel en format .pdf aux services instructeurs soit du siège social de l’établissement soit du département dans lequel est présent l’établissement au moment du dépôt de la demande, d’ici le 30 juin 2020. Toute demande envoyée incomplète ou après la date limite ne sera pas traitée.**

Si l’envoi est effectué par courriel, l’objet du courriel doit être : AIDE CIRQUES et ZOO – nom de l’établissement.

**Dossier à remplir par l’établissement requérant**

Type d’établissement : CirqueRefugeParc zoologiqueAquarium

Nom de l’établissement :

Raison sociale de l’établissement :

Forme juridique de l’établissement :

SIRET de l’établissement :

**Uniquement pour les cirques, parcs zoologiques et refuges** :

Nombre d’animaux sauvages et/ou domestiques détenus selon les espèces, à l’exception des invertébrés et pour lesquels les démarches d’enregistrement vers i-Fap sont à jour :

*(par exemple, 15 dromadaires, 20 tigres, 5 lions, 4 chevaux, 3 hyènes)*

**Uniquement pour les aquariums** :

Volume d’eau en m3 gérée par l’établissement :

L’entrée du public dans l’établissement est payante :  Oui  Non

**Déclaration sur l’honneur à compléter et signer**

Je soussigné(e) Prénom Nom, directeur/directrice de l’établissement Nom de l’établissement, atteste sur l’honneur que :

- l’établissement Nom de l’établissement remplit les conditions prévues par le décret n°2020-695 ;

- l’établissement Nom de l’établissement est conforme à la réglementation nationale en matière fiscale, sociale, sanitaire et de sécurité ;

- les informations déclarées dans le dossier de demande d’aide sont exactes ;

- l’aide financière versée sera utilisée pour l’achat de nourriture et de litière pour les animaux de l’établissement Nom de l’établissement et pour leurs soins.

Fait à Commune, le Date

Prénom Nom

Signature

**Déclaration à compléter et signer**

Je soussigné(e) Prénom Nom, directeur/directrice de l’établissement Nom de l’établissement, déclare que l’établissement Nom de l’établissement n’était pas en difficulté au 31 décembre 2019 au sens de l'article 2 du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité.

Fait à Commune, le Date

Prénom Nom

Signature